

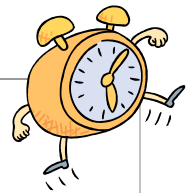


# Règles de vie et de conduite à l'École Saint-Denis

*L'École Saint-Denis est fière de t'accueillir parmi ses membres. Pour faciliter tes actions et te donner la possibilité de vivre en harmonie dans un climat positif et calme, où règnent des valeurs de respect, voici un outil qui clarifie les règles de conduite que tu devras suivre. Il te revient maintenant de t'engager à suivre ces règles le mieux possible.*

*Bonne année scolaire !*

Règlements    **A** = Avertissement    **PTS** = Points enlevés



## **Les entrées et les sorties**

- A** 1. J'arrive le matin à 7 h 50 et à 12 h 30 au retour de mon dîner.
- A** 2. Je passe au secrétariat pour justifier tout retard ou pour annoncer tout départ. La secrétaire remet un billet mentionnant le retard qui devra être remis à l'enseignante.
- A** 3. À la 2<sup>e</sup> cloche, je suis dans ma classe.

## **Les déplacements**

**Dans l'école :**

- A** 4. Lorsque j'entre dans l'école le matin, aux récréations, ou le midi, j'entre en silence afin d'être disponible aux apprentissages.

**À l'extérieur :**

- A** 5. Je circule dans l'allée piétonnière clôturée à cette fin.
- A** 6. Si je viens à l'école à bicyclette, dès mon arrivée, je descends de ma bicyclette à l'entrée de la cour et je la range sur le support près du terrain de tennis. L'usage des patins à roues alignées, des planches à roulettes et des trottinettes est interdit à l'intérieur de l'école.
- A** 7. Je ne touche pas aux autres bicyclettes et je m'éloigne des supports à vélos.

## **Les récréations**



À l'extérieur :

- A** 8. Je n'entre qu'avec la permission du surveillant ou de la surveillante.
- A** 9. Je joue dans la partie de la cour qui m'est attribuée.
- A** 10. Je respecte les limites de la cour selon les consignes **de la saison**. Les règles de sécurité sont affichées dans les classes.
- A** 11. Au son de la cloche, je cesse de jouer et je prends mon rang rapidement et calmement.

À l'intérieur :

- A** 12. Je demeure en classe et je m'occupe à des jeux calmes et autorisés.
- A** 13. Si je circule, c'est avec l'autorisation de la surveillante ou du surveillant.
- A** 14. Je n'apporte pas de jouets en classe (LEGO, jeux électroniques, cartes, Ipad, etc.), à moins d'avoir la permission d'un adulte de l'école.

## **Le respect**

Respect des personnes :



**Je respecte les autres en tout temps dans mes gestes et mes paroles.**

Par exemple :

- PTS** 15. Je fais immédiatement ce qui m'est demandé par l'adulte sans argumenter.
- PTS** 16. Il est interdit de se battre ou de poser des gestes pouvant entraîner une blessure.  
La violence physique n'a pas sa place dans mon école comme partout ailleurs.
- PTS** 17. Il est interdit de menacer et de se moquer des autres.  
Toute violence verbale n'a pas sa place dans mon école comme partout ailleurs.
- PTS** 18. Tous les jeux qui prônent la violence ne sont pas acceptés à l'école.
- PTS** 19. J'évite de raconter des mensonges.

**PTS 20. L'intimidation n'a pas sa place à l'école comme partout ailleurs**

*L'intimidation se définit comme suit : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (projet de Loi 56)*

**Le respect de l'environnement**



**A** 21. Je prends soin de tout mon matériel.

**A** 22. Je prends soin du matériel des autres (dessins, affiches, bricolages, etc.) et du matériel de l'école mis à ma disposition (ex : casier et pupitre, etc.) ; tout matériel brisé devra être remboursé.

**Les collations**



**A** 23. J'apporte pour ma collation : fruits, légumes ou produits laitiers.

**A** 24. Je ne mâche pas de gomme.

**L'habillement**

**A** 25. Je me présente à l'école dans une tenue propre, simple, convenable sans signe de violence et sans sous-vêtement apparent. Les excès seront signalés aux élèves concernés. Le port de shorts ou jupes trop courts, de gilets qui montrent l'abdomen, de camisoles dont les bretelles ont une largeur en deçà de 5 cm et dont le dos est découvert sont interdits.

**A** 26. Je porte des chaussures confortables et je les attache. Mes souliers ne doivent pas marquer le plancher. En tout temps, je dois avoir une paire de souliers d'intérieurs. Les souliers à roulettes sont interdits.

**A** 27. Pour l'extérieur, je porte mes bottes d'hiver jusqu'à ce que la direction m'avise du contraire.

**A** 28. Pour les cours d'éducation physique, je porte : chandail à manches courtes, short, ou survêtement, espadrilles à semelles en caoutchouc qui ne marquent pas le plancher.

**A** 29. Pour les cours d'éducation physique, je laisse mes bijoux en classe ou chez moi.

### **Les travaux scolaires**



**PTS** 30. Je m'engage à remettre mes devoirs et travaux propres et à temps.

**A** 31. Je m'organise pour avoir en main en tout temps, le matériel nécessaire (crayons, gomme à effacer, cahiers, etc.).

### **Signalement des infractions :**

## **Passeport**

- Les règlements en caractères gras entraînent une perte de 1 à 3 points dans le passeport. L'accumulation de 3 points entraîne une retenue.
- Les autres règlements entraînent des avertissements qui seront signalés dans le passeport. Suite à plusieurs avertissements concernant le même règlement, il y aura perte de points.
- Au début de chacune des étapes, tous les élèves recevront un passeport

Chaque enseignant a un système d'émulations différent et indépendant du passeport pour valoriser les bons comportements et les bons coups des élèves en classe hebdomadairement.

### **Mon engagement :**

J'ai pris connaissance des règles de vie de l'école Saint-Denis et je m'engage à les respecter et à signer le passeport à chaque semaine.

Je signe : \_\_\_\_\_

Mes parents signent : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_